



Rapport annuel 2008.
Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel.

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.fondation-helvetia.ch

helvetia 

Table des matières.

Editorial	3
Rétrospective 2008	4
Portrait	5
Comptes annuels 2008	6
Bilan	7
Compte d'exploitation	8
Annexe aux comptes annuels	10
Rapport de l'organe de contrôle	22

Le rapport annuel de la Fondation Helvetia paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

La sécurité n'a jamais été aussi précieuse qu'en temps de crise.

La prévoyance du personnel est une tâche impliquant une réflexion à long terme: en règle générale, elle dure une quarantaine d'années avec les salariés. Pour la sécurité des fonds de prévoyance, il est donc essentiel qu'ils soient investis de façon stable et gérés avec circonspection. L'importance de cette mesure apparaît plus particulièrement en des temps difficiles, tels ceux que connaissent actuellement presque toutes les branches. Après les marchés financiers en 2008, la crise touche à présent aussi l'économie réelle. Les prestataires de solutions de prévoyance du personnel n'ont pas non plus été épargnés, bien au contraire: en tant qu'investisseurs d'importantes fortunes de prévoyance, les caisses de pension ont été particulièrement touchées par les turbulences boursières.

Pour l'Helvetia Fondation collective, la sécurité des fonds de prévoyance confiés était et est encore la priorité absolue. C'est notamment pour cette raison qu'elle a toujours adhéré au modèle d'assurance complète qui garantit en tout temps une couverture de 100% aux entreprises affiliées. L'importance du modèle d'assurance complète dans la crise financière actuelle se manifeste par le fait qu'une majorité des caisses de pension autonomes et semi-autonomes présentent actuellement une couverture insuffisante parfois massive, une situation exclue à l'Helvetia Fondation collective.

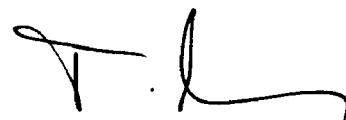
Nous pouvons donc souligner en toute bonne conscience que le meilleur résultat possible a été enregistré pour les œuvres de prévoyance affiliées, même en cette année de crise 2008, grâce à une démarche circonspecte de tous les services responsables et notamment à la couverture systématique du risque inhérent aux actions et de change. On ne peut passer sous silence le fait que les garanties ont un prix. Mais la sécurité d'une garantie de valeur nominale et de rémunération qui garantit une situation stable en matière de prévoyance et donne l'assurance qu'il n'y aura pas de perte, même en cas d'instabilité boursière, est inestimable.

Mais nous devons aussi tourner notre regard vers la sécurité du «modèle de réussite 2° pilier» dans son ensemble: ce n'est pas un hasard si la Suisse est régulièrement louée et enviée à l'étranger pour son modèle des trois piliers dans l'assurance sociale. Un tel modèle doit être entretenu: des adaptations des éléments de contrôle importants du 2° pilier tels que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimum seront notamment indispensables, si l'on veut qu'ils restent viables. Ce sont justement ces deux paramètres qui démontrent régulièrement que l'argumentation politique l'emporte sur les acquis démographiques, actuariels et économiques, une évolution susceptible d'avoir à long terme des conséquences fatales sur le système qui repose sur le principe de la couverture du capital. Dans les circonstances actuelles, on note une redistribution au profit de l'actuelle génération des retraités qui entraîne de nouvelles solidarités contredisant le système du 2° pilier. Si la success-story du système des trois piliers doit se poursuivre, il convient de créer des conditions-cadres qui le rendront possible à un prix raisonnable et dans des conditions réalisables. Nous allons continuer à nous engager en ce sens.

Notre souci de sécurité optimale pour vos fonds de prévoyance est encore renforcé par les turbulences économiques actuelles. Nous continuerons à faire notre possible afin de justifier à tout point de vue la confiance que vous nous témoignez. Nous vous remercions de nous confier votre prévoyance du personnel!



Mirjam Brucker
Présidente du
Conseil de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Rétrospective 2008.

Développement du portefeuille

Tant en nombre de personnes assurées que de contributions périodiques, l'Helvetia Fondation collective a enregistré une croissance satisfaisante en 2008; et ce bien que la couverture insuffisante de nombreuses institutions de prévoyance ait considérablement compliqué le changement d'organisme de prévoyance pour de nombreuses entreprises. Cela démontre l'attractivité du modèle d'assurance complète, notamment en ces temps difficiles.

Chiffres-clés	2008	2007	Modification	
			absolue	en %
Contributions (en millions de CHF)				
Contributions périodiques salariés et employeurs	595.1	569.9	25.2	4.4
Apports uniques	526.3	540.2	-13.9	-2.6
Effectifs				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 381	9 580	-199	-2.1
Assurés actifs	74 721	72 912	1 809	2.5
Capital de couverture (en millions de CHF)	5 491	5 298	193	3.6

Rémunération des avoirs de vieillesse 2008

En 2008, les avoirs de vieillesse du régime obligatoire ont été rémunérés au taux de 2.75% fixé par le Conseil fédéral. Le taux de 2.25% a continué à s'appliquer au domaine surobligatoire. Le taux d'intérêt utilisé pour l'estimation des prestations de vieillesse prévisibles (taux d'intérêts projeté) a été aligné sur le taux d'intérêt minimum LPP et relevé à 2.75%.

En 2008, l'Helvetia Assurances a fêté son 150^e anniversaire. Les œuvres de prévoyance affiliées en ont profité: Helvetia Assurances leur a versé un bonus anniversaire supplémentaire de 150‰ de la prime de risque. La bonification a été versée au 01.01.2009.

Changements au niveau des membres du Conseil de fondation

Les deux représentants de l'Helvetia Assurances au conseil de fondation, Donald Desax (jusqu'à présent président) et Beat Müller ont quitté ce dernier. Cette décision a été motivée par l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 17 août 2007 qui n'autorise comme conseillers de fondation des fondations collectives d'assurance que les représentants des salariés et des employeurs des entreprises affiliées. Messieurs Desax et Müller se retirent toutefois avec la certitude que les conseillers de fondation restants offrent toutes les garanties pour défendre de façon optimale les intérêts des entreprises affiliées et des personnes assurées à l'avenir.

La présidence de la fondation est désormais assurée par Mirjam Brucker (ancienne vice-présidente); Hanscaspar Kühnis est le nouveau vice-président.

Accès rapide sur Internet

Vous trouverez très facilement le rapport annuel ainsi que d'autres informations intéressantes concernant l'Helvetia Fondation collective sur le site www.fondation-helvetia.ch.

Portrait.

Fondée en 1961, la Fondation Helvetia jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2008, elle comptait près de 9 400 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la Fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

La Fondation Helvetia garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: toutes les prétentions de prévoyance sont couvertes par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La Fondation Helvetia transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, la Fondation Helvetia est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute couverture insuffisante est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, la Fondation Helvetia dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir en 2008 de 150 ans d'expérience.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec compétence ...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs salariés. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, l'Helvetia Fondation collective met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2008.



Bilan.

Actifs en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Placements de la Fondation	8 470 581.17	13 978 219.60
Parts en actions de l'Helvetia Fondation de placement	8 468 794.10	13 703 960.90
Liquidités	1 737.77	273 943.05
Créances	49.30	315.65
Placements pour les œuvres de prévoyance	568 761 977.35	532 861 362.25
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	13 274 452.20	17 744 338.85
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	91 803 110.08	84 285 585.90
Avoirs auprès de l'Helvetia	463 664 286.47	430 817 573.45
Liquidités	20 128.60	13 864.05
Compte de régularisation actif	67 782 095.50	57 460 386.55
Actifs provenant de contrats d'assurance	5 491 141 140.00	5 298 028 359.00
Total des actifs	6 136 155 794.02	5 902 328 327.40
Passifs en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Dettes	181 409 562.43	175 904 635.00
Prestations de libre passage et rentes	86 782 374.70	88 854 827.70
Engagements envers l'Helvetia	91 803 110.08	84 285 585.90
Autres dettes	2 824 077.65	2 764 221.40
Compte de régularisation passif	195 020 370.73	167 705 345.57
Réserves de contributions de l'employeur	81 362 795.83	72 030 067.28
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 491 556 282.30	5 298 454 702.35
Passifs résultant de contrats d'assurance	5 491 141 140.00	5 298 028 359.00
Provisions techniques	415 142.30	426 343.35
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	1 693 658.00	2 740 793.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	178 551 377.28	174 392 961.25
Fonds libres de la Fondation		
Situation en début de période	11 099 822.95	11 299 134.35
Intérêt	427.93	419.55
Excédent des charges	-4 538 503.43	-199 730.95
Situation en fin de période	6 561 747.45	11 099 822.95
Total des passifs	6 136 155 794.02	5 902 328 327.40

Compte d'exploitation.

en CHF	2008	2007
Contributions et apports ordinaires et autres	678 424 884.60	587 090 920.92
Contributions salariés et employeurs	0.00	569 912 037.42
Contributions des salariés	270 277 405.95	0.00
Contributions de l'employeur	324 938 593.67	0.00
Contributions de tiers	796 937.45	0.00
Primes uniques et sommes de rachat	63 834 172.80	0.00
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	15 467 799.98	14 328 477.45
Subsides du fonds de garantie	3 109 974.75	2 850 406.05
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	526 375 364.25	540 232 984.80
Apports de libre passage	415 852 560.57	291 477 865.90
Dépôt de versements anticipés EPL/divorce	11 152 181.00	0.00
Apports de nouveaux contrats	99 370 622.68	248 755 118.90
Apports de contributions et prestations d'entrée	1 204 800 248.85	1 127 323 905.72
Prestations réglementaires	-246 307 352.44	-253 856 059.20
Rentes de vieillesse	-45 655 011.49	-41 318 598.75
Rentes de survivants	-9 789 146.70	-9 244 768.80
Rentes d'invalidité	-40 768 299.40	-40 451 328.20
Autres prestations réglementaires	-34 319 544.35	-26 343 186.10
Prestations en capital à la retraite	-97 675 431.20	-112 945 059.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-18 099 919.30	-23 553 117.95
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-746 146 240.35	-630 203 742.90
Prestations de libre passage en cas de sortie	-445 784 454.00	-449 674 878.45
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-47 588 217.70	-45 148 541.30
Prestations résultant de résiliations de contrats	-252 773 568.65	-135 380 323.15
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-992 453 592.79	-884 059 802.10
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-14 878 514.68	-1 781 986.75
Dissolution/Constitution de provisions techniques	17 440.00	23 485.00
Dissolution/Constitution de fonds libres	-5 438 414.73	6 010 517.10
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-9 457 539.95	-7 815 988.85
Produit de prestations d'assurance	1 002 523 566.64	890 761 024.89
Prestations d'assurance	976 292 853.04	869 062 345.39
Parts d'excédents résultant des assurances	26 230 713.60	21 698 679.50
Charges d'assurance	-1 199 991 708.02	-1 132 243 141.76
Primes d'assurance	-604 195 346.70	-577 582 232.26
Primes uniques pour assurances	-592 914 307.32	-551 900 055.45
Contributions au fonds de garantie	-2 882 054.00	-2 760 854.05
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2008	2007
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	8 290 278.56	6 482 414.35
Rémunération des provisions techniques	-6 238.95	-3 607.75
Rémunération des fonds libres	-1 930 583.20	-996 543.14
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-5 345 162.36	-4 987 061.61
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-1 008 294.05	-495 201.85
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	-4 343 687.35	78 545.50
Retrait de/Attribution aux réserves de contribution de l'employeur	1 133 105.45	-43 322.90
Retrait de/Affectation aux fonds libres au titre de mesures spéciales antérieures	34 155.51	-1 990.55
Retrait de/Affectation aux fonds libres	3 176 426.39	-33 232.05
Résultat net des placements des fonds libres de la Fondation	-5 286 750.70	31 427.05
Produit des parts de l'Helvetia Fondation de placement	-5 286 750.70	31 427.05
Autres produits	675 539.35	693 232.65
Produit des prestations fournies	675 539.35	693 232.65
Frais d'administration	-974 427.08	-918 261.65
Frais d'administration	-974 427.08	-918 261.65
Excédent des charges avant constitution des réserves de fluctuation de valeur	-5 585 638.43	-193 601.95
Dissolution/Formation des réserves de fluctuation de valeur	1 047 135.00	-6 129.00
Excédent des charges après constitution des réserves de fluctuation de valeur	-4 538 503.43	-199 730.95

Annexe aux comptes annuels.

Bases et organisation

Forme juridique et but

L'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après Fondation Helvetia) est une fondation collective créée par Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC). La Fondation Helvetia a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès.

La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La Fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation Helvetia est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie (registre n° C1.0022).

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	07.12.1961, révisé pour la dernière fois le 21.07.2007
Règlement d'organisation	Octobre 2007
Règlement électoral	Novembre 2008
Règlement de prévoyance	Octobre 2007
Règlement de liquidation partielle	Approuvé le 12.01.2009
Règlement relatif aux provisions	Décembre 2007

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG SA, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Helvetia Consulta Société de conseil en matière de prévoyance SA, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

Organe de gestion/autorisation de signature

Les membres du Conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

■ Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Jean-Claude Diener	Membre
Hanscaspar Kühnis	Vice-président (depuis le 01.01.2008)
Paul-Albert Nobs	Membre
Fritz Zahnd	Membre

Représentants des salariés

Mirjam Brucker	Présidente (depuis le 01.01.2008)
Monika Freund	Membre
Véronique Maeder	Membre
Florence Möller	Membre

■ Autres personnes autorisées à signer

Philipp Ammann	Thomas Klaiber
Donald Desax	Otto Kreienbühl
René Eggimann	Beat Müller
Angela Godoy	Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la directrice peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

Employeurs affiliés

	31.12.2008	31.12.2007
	Nombre	Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	9 580	9 185
Entrées/Sorties	-199	395
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	9 381	9 580

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre
Effectif à la fin de l'année précédente	72 912	73 016
Variations par rapport à l'année précédente	1 809	-104
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	74 721	72 912

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2008 Nombre	Entwicklung Nombre	31.12.2007 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	4 298	336	3 962
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	28	5	23
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	3 148	-144	3 292
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidité	824	-252	1 076
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 109	79	1 030
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	324	-24	348
Total	9 731	0	9 731

Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la Fondation valide l'affiliation à la Fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la Fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), en date du 01.01.2004 garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des contributions, les prestations de risque sur la primauté des contributions ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes des Swiss GAAP RPC 26 ne sont respectées que depuis le 01.01.2008:

- répartition des contributions et primes entre salariés et employeurs
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des primes uniques et des sommes de rachat

Une comparaison avec l'année précédente est impossible pour ces positions en raison des changements apportés à la présentation.

Principes comptables et d'évaluation

■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

■ Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques/Couverture des risques/Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 01.01.2004, conclu avec l'Helvetia.

Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 5 491 141 140 (année précédente: CHF 5 298 028 359) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des contributions

en CHF	2008	2007
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	5 298 028 359	5 101 736 163
Contributions d'épargne des salariés/des employeurs	422 005 606	396 320 988
Primes d'épargne AI	17 300 765	12 091 903
Apports de libre passage	582 694 805	510 280 226
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-690 667 253	-577 693 843
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-47 588 218	-45 148 541
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-217 814 072	-215 262 590
Rémunération du capital d'épargne	127 181 148	115 704 053
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	5 491 141 140	5 298 028 359
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.75%	2.50%
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte de vieillesse)	3 309 126 734	3 175 187 343
Taux minimal LPP	2.75%	2.50%

Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. La réserve mathématique pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 1 641 120 (année précédente: en milliers de CHF 1 600 010).

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 18.02.2009, que la Fondation est en mesure au 31.12.2008 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

en CHF

Placements par l'Helvetia

Fonds liés selon règlement

Total des provisions techniques

31.12.2008

415 142.30

415 142.30

31.12.2007

426 343.35

426 343.35

Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Helvetia.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance, ils sont portés au bilan de la Fondation sous les provisions techniques:

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La Fondation Helvetia transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la Fondation Helvetia sont, à tout moment, intégralement couvertes. En principe, la Fondation ne peut donc pas afficher de couverture insuffisante.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006-2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur concernant les placements de la Fondation

en CHF	2008	2007
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	2 740 793.00	2 734 664.00
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-1 047 135.00	6 129.00
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 693 658.00	2 740 793.00
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 693 658.00	2 740 793.00

La réserve de fluctuation de valeur des placements de la Fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La Fondation Helvetia offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. Les fonds de prévoyance investis de la sorte figurent sous le titre «Placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Le nombre d'œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital de prévoyance libre est passé de 9 à 11 depuis 2007.

Parallèlement, la Fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 8 470 581.17 (année précédente: CHF 13 978 219.60). Il s'agit des produits réalisés avec un prêt accordé à la Fondation par l'Helvetia. Le prêt correspondant a été remboursé à l'Helvetia le 31 décembre 2004.

Explications du résultat net des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF -4 343 687.35 (année précédente: CHF 78 545.50) ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la Fondation correspond au produit que la Fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Le résultat de l'exercice en cours était de CHF -5 286 750.70 (année précédente: CHF 31 427.05). Cette somme a été imputée sur les fonds libres de la fondation.

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 91 803 110.08 (année précédente: CHF 84 285 585.90) et constituent des avoirs de prime.

■ Réserve de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	72 030 067.28	63 675 553.68
Apports	15 467 799.98	14 328 477.45
Apports de nouveaux contrats	2 030 274.15	697 664.45
Retrait/Affectation de placements individuels	-1 133 105.45	43 322.90
Utilisation pour le paiement des primes	-5 628 227.83	-4 807 555.85
Utilisation pour les primes uniques	-885 643.35	-408 713.40
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 526 663.00	-1 993 883.80
Intérêt	1 008 294.05	495 201.85
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	81 362 795.83	72 030 067.28

Les réserves de contributions de l'employeur sont en majorité rémunérées au taux de 1.5% à partir du 01.09.2007.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Avoirs en compte courant	86 804 198.98	88 876 224.05
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	2 824 077.65	2 764 221.40
Dépôts d'excédents	93 751 517.05	80 330 224.75
Réserves de contributions de l'employeur	76 583 701.48	65 645 920.38
Fonds liés selon règlement	415 142.30	426 343.35
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	20 412 810.64	21 111 029.81
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	55 871 563.14	61 577 650.69
Primes provisionnelles	27 325 272.29	22 241 668.56
Primes uniques en suspens des assurés	99 676 002.94	87 844 290.46
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	463 664 286.47	430 817 573.45

Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Prestations payées d'avance	67 782 095.50	57 460 386.55
Total du compte de régularisation actif	67 782 095.50	57 460 386.55

Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Primes dues	91 720 952.13	83 992 329.12
Primes uniques dues	82 157.95	293 256.78
Total des engagements envers l'Helvetia	91 803 110.08	84 285 585.90

Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Prestations payées d'avance	67 782 095.50	57 460 386.55
Primes perçues d'avance	27 325 272.29	22 241 668.56
Primes uniques en suspens	99 676 002.94	87 844 290.46
Autres comptes de régularisation	237 000.00	159 000.00
Total du compte de régularisation passif	195 020 370.73	167 705 345.57

Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Placements auprès de l'Helvetia		
Excédents individuels	61 767 707.35	49 281 310.00
Excédents collectifs	31 983 809.70	31 048 914.75
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	55 871 563.14	61 577 650.69
Fonds libres	20 412 810.64	21 111 029.81
Total	170 035 890.83	163 018 905.25
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital		
Excédents individuels	0.00	0.00
Excédents collectifs	149 268.68	169 015.20
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	395 729.29	378 872.45
Fonds libres	7 970 488.48	10 826 168.35
Total	8 515 486.45	11 374 056.00
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance		
Excédents individuels	61 767 707.35	49 281 310.00
Excédents collectifs	32 133 078.38	31 217 929.95
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	56 267 292.43	61 956 523.14
Fonds libres	28 383 299.12	31 937 198.16
Total	178 551 377.28	174 392 961.25

Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2008	2007
Prime de risque	133 082 189.90	131 618 834.90
Prime de frais	44 119 752.05	45 084 755.75
Prime d'épargne	421 772 364.55	395 870 747.56
Renchérissement	5 221 040.20	5 007 894.05
Apports uniques	592 914 307.32	551 900 055.45
Contribution au fonds de garantie	2 882 054.00	2 760 854.05
Total des charges d'assurance	1 199 991 708.02	1 132 243 141.76

Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	2008	2007
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	489 324.90	496 159.15
Remboursement des frais pour la propriété du logement	186 214.45	197 073.50
Total des produits des prestations fournies	675 539.35	693 232.65

Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2008	2007
Frais de rappel	489 324.90	496 159.15
Frais pour la propriété du logement	186 214.45	197 073.50
Frais d'administration propres de la Fondation	298 887.73	225 029.00
Total des frais d'administration	974 427.08	918 261.65

Demandes de l'autorité de surveillance

Information relative aux excédents

Durant l'année sous revue, des excédents ont été distribués et utilisés conformément au récapitulatif suivant:

en CHF	2008	2007
Accumulation individuelle	21 219 697.80	16 020 343.90
Accumulation collective	4 342 605.35	5 047 118.45
Bonification sur le compte d'encaissement	668 410.45	631 217.15
Total	26 230 713.60	21 698 679.50

Autres informations relatives à la situation financière

Liquidations partielles

Quelques liquidations partielles ont été opérées en 2008, conformément au règlement. Lorsque des moyens libres étaient disponibles, ceux-ci ont été répartis en conséquence.

Securities Lending

Tant la Fondation collective que les différentes affiliations détiennent exclusivement des parts des placements collectifs et ne pratiquent pas elles-mêmes le Securities Lending. Il n'est pas possible de statuer sur un Securities Lending éventuel dans les placements collectifs.

Separate Accounts

Quelques œuvres de prévoyance ont placé des fonds libres individuellement.

Bâle, le 22 avril 2009
Helvetia Fondation collective
pour la prévoyance du personnel



Mirjam Brucker
Présidente
du Conseil de fondation



Hanscaspar Kühnis
Vice-président
du Conseil de fondation



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Ronald Schnurrenberger
Expert-réviseur agréé

Stefan Inderbinen
Expert-réviseur agréé

Zurich, 22 avril 2009

Annexe(s) :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Helvetia Fondation collective
de prévoyance du personnel**
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.fondation-helvetia.ch

